

MON ARGENT



COMMENT ÇA MARCHE ?

INTÉRESSEMENT ET PARTICIPATION

Qui peut en bénéficier ?

Tous les salariés ayant au moins 3 mois d'ancienneté au sein du groupe sur l'année concernée

Montants perçus :

Les sommes dues seront versées individuellement aux bénéficiaires au plus tard le 31 mai au titre de l'année N-1

Mode de calcul :

Le montant est proratisé à la durée de présence effective du salarié au cours de l'année concernée (sont considérés comme du temps de travail les périodes de congés maternité, paternité et les jours d'enfant malade...), déduction faite des périodes d'absences maladie.

Comment puis-je utiliser ces sommes ?

- Perception Immédiate : de tout ou partie des sommes
- Placement : de tout ou partie des sommes sur le PEG et/ou le PERCOL

➤ ***Vous pouvez mixer les deux, en plaçant une partie et en percevant le reste !***

Le PEG / PERCOL (ancien PERCO) c'est quoi ? durée de blocage

- PEG : PLAN D'ÉPARGNE GROUPE
5 ans (sauf cas de déblocage anticipé)
 - PERCOL : PLAN D'ÉPARGNE RETRAITE COLLECTIVE
- Les sommes versées sont bloquées jusqu'à la retraite (sauf cas de déblocage anticipé)

Plusieurs avantages pour vous :

- l'abondement possible (c'est à dire la somme rajoutée par la MACIF) 1250€ maximum
- la possibilité de déduire des impôts les versements volontaires dans la limite des plafonds légaux en vigueur.



DÉBLOCAGES ET ABONDEMENTS

➤ Cas de déblocage anticipé par type de contrat

Cas de déblocage anticipés*	PEG	PERCOL
Cessation du contrat de travail	✓	✓
Résidence Principale : Acquisition, construction ou Remise en état suite à une Catastrophe naturelle	✓	✓
Résidence Principale : Agrandissement	✓	✗
Rénovation énergétique	✓	✗
Achat d'un véhicule propre	✓	✗
Mariage/PACS	✓	✗
Naissance/Adoption	✓	✗
Création ou reprise d'une entreprise	✓	✗
Divorce/Dissolution du PACS	✓	✗
Surendettement	✓	✓
Invalidité du titulaire ou du conjoint, enfant, co-PACSÉ	✓	✓
Activité de proche aidant	✓	✗
Décès du titulaire du compte/conjoint marié ou PACSÉ	✓	✓
Expiration des droits à l'assurance chômage	✗	✓
Violences conjugales	✓	✗
* Certains cas de déblocages ont des conditions particulières. Pour les consulter, rendez-vous sur le site Natixis, rubrique " cas de déblocage.		

➤ Récapitulatif des abondements

ABONDEMENT EPARGNE SALARIALE 2025					
PEG Plan d'épargne groupe			PERCOL (Groupe) Plan d'épargne retraite collectif		
Si Versement	Abondement max	Montant Brut	Si Versement	Abondement max	Montant Brut
1 à 100 €	300%	300€	1 à 200 €	200%	400€
101 à 200 €	200%	200€	201 à 500 €	100%	300€
Abondement maximum brut 500€			501 à 1000 €	70%	350€
			1001 à 1500 €	40%	200€
			Abondement maximum brut 1250€		



Valérie SINIGAGLIA - 06.21.13.50.71

Sylvie DE MORAIS DEZETTER - 06.21.25.09.10

Catherine FUSS - 06.15.78.84.96

Elisabeth MARCONNES - 06.41.83.10.65

Sébastien FRAINEAU - 06.25.23.84.44

Une question ? Besoin d'aide ?
Contactez nous !

Retrouvez nous sur notre site :

<https://cftc-macif.fr/>

ou par mail : cftcmacif@gmail.com

